



Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

***Nom du produit : INSECTICIDE DE QUALITÉ TECHNIQUE
CLOTHIANIDINE***

Numéro d'homologation : 27445

Numéro de demande : 2006-7873

Numéro de l'ARLA : 1444641

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le **31 décembre 2008**, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **1^{er} juin 2008**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

PARTIE 2 RENSEIGNEMENTS EXIGÉS SUR LES CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES (MAQT)

CODO : 2.13.3

Titre : Données sur les lots

Données requises : Le demandeur doit fournir les données d'analyse de cinq lots de la MAQT issus du processus de fabrication à l'échelle commerciale des deux autres sites de fabrication (Leverkusen et Tokyo) où les procédés précisés sont utilisés.

PARTIE 4 TOXICOLOGIE

CODO : 4.8

Titre : Étude de l'immunotoxicité sur le plan du développement

Données requises : Il faut procéder à une étude de l'immunotoxicité sur le plan du développement.

Une fois terminée l'analyse des lots issus de la production en série de la MAQT, d'autres études toxicologiques peuvent être requises si des

différences dans la composition chimique ont été observées par rapport aux résultats de l'analyse des lots à l'échelle pilote.

PARTIE 8 **COMPORTEMENT ET DEVENIR DES PRODUITS CHIMIQUES
DANS L'ENVIRONNEMENT**

CODO : **8.3.4**

Titre :

Des études spéciales sur le devenir dans l'environnement sont requises (une étude prospective sur la surveillance des eaux souterraines « EPSES », dont le protocole doit être soumis avant d'amorcer l'étude).

Données requises : **Aucune pour le moment**

Note : **À titre de mesure provisoire, l'étude suivante est requise en remplacement de l'EPSES, afin d'affiner les mesures de la quantité de clothianidine susceptible d'atteindre les eaux souterraines par lessivage. Si ces améliorations ne sont pas suffisantes pour apaiser les préoccupations concernant le lessivage de la clothianidine dans les eaux souterraines, alors une EPSES pourrait être exigée.**

CODO : **8.5**

Titre :

Étude de l'hydrolyse à long terme (à pH 7)

Données requises : **Il faut procéder à une étude complète de l'hydrolyse à long terme, à une température représentative de celle des eaux souterraines au Canada (10 °C). Cette étude de longue durée devra se poursuivre pendant une année ou jusqu'à ce que le taux de dissipation atteigne 50 %. Comme on le mentionne dans la lettre (de Sexsmith à Lidstone) datée du 24 juillet 2003, il faudrait aussi effectuer parallèlement des études de l'hydrolyse à court terme sur une plage de températures élevées (20, 30, 40 et 50 °C) afin de déterminer si une réaction d'hydrolyse se produit effectivement et d'extrapoler les résultats à des températures moins élevées, le cas échéant. Si l'hydrolyse n'a pas lieu aux températures élevées, on pourra mettre fin aux essais pour les séquences à basse température plus tôt que l'ARLA ne l'aurait exigé autrement.**

CODO : 9.2.7

Titre : Étude de la toxicité aiguë par voie orale chez d'autres
invertébrés terrestres

Données requises : Des données sur la toxicité aiguë pour les mégachiles sont exigées.

CODO : 9.6.2.3

Titre : Toxicité aiguë chez les oiseaux

Données requises : Des données sur la toxicité aiguë pour le moineau domestique et le
carouge à épaulettes sont exigées.